



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 11 janvier 2022 – n°3/H030

COMMISSION « TERRITOIRES »

Réunion du 25 novembre 2021

PROJET D'AVIS.....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	25

PROJET D'AVIS

COMMISSION « TERRITOIRES »

du 25 novembre 2021

Avis n°1

La commission a pris connaissance des travaux réalisés par la statistique publique pour produire des indicateurs locaux sur le développement durable et sur la délinquance, afin d'éclairer l'action publique dans les territoires.

Le Conseil économique social et environnemental (CESE) appuie le besoin d'indicateurs territoriaux de développement durable, notamment dans le cadre d'expérimentation locale avec une attention particulière pour la participation citoyenne. Disponibles à sept niveaux géographiques de diffusion, les indicateurs territoriaux de développement durable de l'Insee sont déjà largement utilisés en région. **La commission encourage l'actualisation et l'enrichissement de ces données, ainsi que leur diffusion au niveau des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. La commission relève aussi les avancées en matière de connaissance statistique des aspects territoriaux de la délinquance et invite le SSMSI à poursuivre ses efforts en matière de diffusion et de diversification des sources. Elle encourage tout particulièrement la géolocalisation, pour répondre au besoin croissant de données finement localisées dans de nombreux domaines de l'action publique.**

Avis n°2

La commission a examiné un état des lieux des modalités de concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques publiques au niveau régional. À partir d'un cadre institutionnel commun à toutes les régions, elle constate l'hétérogénéité des situations régionales. En particulier elle note que l'implantation régionale de l'Insee peut faciliter la mise en place d'instances de concertation. Trois comités régionaux pour l'information économique et sociale (CRIES) et une plateforme régionale existent à ce jour. Des lieux de rencontre à géométrie variable, voire thématiques, ont été créés, mais un certain nombre de projets n'ont pas abouti, de telle sorte que, sans minimiser les difficultés et les efforts, ce bilan ne peut que paraître mitigé.

La commission réaffirme le besoin de mécanismes régionaux de concertation en matière statistique, impliquant l'Insee, tout en reconnaissant que des modalités différentes peuvent se révéler souhaitables en fonction des contextes. Elle recommande aux acteurs concernés, en particulier ceux ayant mandat à l'échelle régionale tels que le Ceser, le conseil régional et les services régionaux de l'État, d'analyser les thèmes et opérations qui devraient prioritairement faire l'objet d'une concertation en y associant les acteurs publics territoriaux, ainsi que les conditions de réussite et de pérennisation de la concertation régionale, en tirant les enseignements des expériences ou pratiques en cours.

Référence : [avis général de moyen terme n°5 et avis n°2 de la Commission Territoires](#)

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION TERRITOIRES

- 25 novembre 2021 -

Président : Pierre-Philippe COMBES, Groupe d'Analyse et de Théorie économique Lyon Saint-Etienne

Rapporteurs : Michel DUÉE, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Luc BRIERE, Direction générale des collectivités locales (DGCL)

Responsable de la commission : Cristina D'ALESSANDRO (01 87 69 57 17)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	6
I. SUJET PRINCIPAL : METTRE A DISPOSITION DES INDICATEURS LOCAUX POUR L'ACTION PUBLIQUE DANS LES TERRITOIRES (1 ^{ERE} PARTIE).....	6
1.1. L'implication du CESE dans les objectifs de développement durable et l'émergence du besoin d'indicateurs locaux	6
1.2. Les indicateurs territoriaux de développement durable.....	8
1.3. Analyses spatiales de la délinquance.....	10
1.4. Echanges avec la salle	12
II. SUJET PRINCIPAL : LES MODALITES DE CONCERTATION ENTRE LES PRODUCTEURS ET LES UTILISATEURS DE STATISTIQUES PUBLIQUES AU NIVEAU REGIONAL (2 ^{EME} PARTIE).....	14
2.1. La concertation locale de l'Insee avec les acteurs publics dans les régions.....	14
2.2. Les missions du CRIES d'Ile-de-France.....	16
2.3. Echanges avec la salle	18
2.4. Avis de la Commission.....	20
III. POINT D'INFORMATION	23
3.1. Point d'information sur les travaux sur les zonages en cours à l'Insee.....	23
CONCLUSION	24

Liste des participants

ALFARÉ	Aurélien	Reveleo
AMDAOUD	Mounir	Université Paris Nanterre
BECK	Simon	Insee Provence-Alpes-Côte d'azur
BERNERT	Elise	Insee Auvergne - Rhône-Alpes
BERTRAND	Philippe	Insee Auvergne - Rhône-Alpes
BLAVIER	Pierre	CNRS - Observatoire sociologique du changement (UMR 7049)
BLOUIN	Martine	Insee Centre-Val de Loire
BODREAU	Jacques	Conseil économique, social et environnemental régional des Pays de la Loire
BONNEVILLE	Violaine	Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France
BOULIN	Pascal	Ministère de la Transition écologique - Service des données et des études statistiques (Sdes)
BOUTIN	Jean-Christophe	Ministère de l'Intérieur - Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
BRIERE	Luc	Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales – Direction générale des collectivités locales - Département des études et des statistiques locales
CADART	Thierry	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
CALVIER	Céline	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
CECI-RENAUD	Nila	Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)
CHEJFEC	Thomas	Unedic
CHAUVIN	Adrienne	Union sociale pour l'habitat
COMBES	Pierre-Philippe	Sciences Po Paris
CRESPIN	Aurélien	Agence d'urbanisme de Bordeaux
D'ALESSANDRO	Cristina	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DEGORRE	Arnaud	Insee Pays de Loire
DEJOIE-LARNAUDIE	Audrey	Insee Pays de Loire
DORÉ	Gwenaël	AgroParisTech
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DUÉE	Michel	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
GABORIT	Gaëtan	Agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire (ADDRN)
GIRALT	Fabio	Union sociale pour l'habitat
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
HERVIOU	Serge	Agence d'urbanisme catalane
KEMPF	Nicolas	Insee Nouvelle-Aquitaine
KHAMOUSSI	Soukayna	Agence de développement et d'urbanisme de la Sambre (ADUS)
LAROCHE	Nicolas	Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL)
LASSAUZAY	Didier	Confédération générale du travail (CGT)
LATASTE	François	Bureau national interprofessionnel du cognac
LAVERGNE	Pierre	Préfecture Grand Est
LE GUYADER	Sylviane	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
LERENARD	Agnès	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
MARLIER	Gregory	2H Études Conseil Stratégie
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MICHELOT	François	Institut Paris Région
MONOT	Julie	Delphis
MONSO	Olivier	Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
MONTUS	Arnaud	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
PARENT	Marie-	Insee Ile-de-France

	Christine	
PEROT	Yvonne	Insee Centre
POISSONNIER	Aurélien	Ministère de l'Intérieur - Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
REYNARD	Robert	Particulier
RIMBEAULT	Chloé	Initiative France
ROY	Julie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
RUL	Bruno	Insee Bretagne
SARRON	Clotilde	Insee Ile-de-France
SONNETTE CHICH	Catherine	Ministère de la Transition écologique - Service des données et des études statistiques (Sdes)
SOUAL	Hélène	Insee Auvergne - Rhône-Alpes
TIGNON	Joel	Région sud
VEY	Frédéric	Ministère de la Transition écologique - Service des données et des études statistiques (Sdes)
WOJCIECHOWSKI	Nadia	Insee Nouvelle-Aquitaine
WOLFF	Loup	Insee Réunion-Mayotte

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Pierre-Philippe Combes.

INTRODUCTION

Pierre-Philippe COMBES

Bonjour à tous. Nous aborderons aujourd'hui deux sujets principaux : la mise à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires et les modalités de concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques publiques au niveau régional. Chaque séquence donnera lieu à un échange.

I. SUJET PRINCIPAL : METTRE A DISPOSITION DES INDICATEURS LOCAUX POUR L'ACTION PUBLIQUE DANS LES TERRITOIRES (1^{ERE} PARTIE)

1.1. L'implication du CESE dans les objectifs de développement durable et l'émergence du besoin d'indicateurs locaux

Thierry CADART, CESE

Je suis questeur au CESE et membre du Bureau. A ce titre, je suis chargé des questions d'évaluation des politiques publiques et de prospective.

Le CESE est le fruit d'une évolution qui s'inscrit dans le temps long. Conseil économique à l'origine, il fut le Conseil économique et social avant de devenir le Conseil économique, social et environnemental, avec un élargissement progressif de son périmètre. En juillet 2008, le CESE est devenu compétent sur les questions environnementales, démontrant la montée de ces préoccupations environnementales. Dans une assemblée comme le CESE, cette évolution implique que des conseillers sont nommés à ce titre, qu'il s'agisse de membres d'associations agissant sur l'environnement ou de personnalités ayant des compétences reconnues sur la question, comme Jean Jouzel lors de la précédente mandature. Cette évolution signifie aussi que la société civile engagée doit prendre en compte cette dimension dans les réflexions et les débats qu'elle mène. Désormais, la vision sociale et économique, qui était la matrice du CESE précédemment, ne suffit plus à réfléchir sur l'avenir. La même transformation introduisait aussi la possibilité de saisir le CESE par référendum. Les citoyens pouvaient se rassembler, porter un sujet et demander au CESE de s'en saisir. Cependant, à l'époque, les conditions étaient telles que cette possibilité est restée lettre morte dans les faits. Pour autant, elle reflétait le fait que le CESE ne devait pas rester enfermé sur lui-même, qu'il devait être capable d'intégrer dans ses réflexions des préoccupations externes à celles portées par les organisations qui le constituent.

Cette étape a changé profondément la vision du CESE. Plus ouvert sur la société, avec un lien à établir entre le social, l'économique et l'environnemental, le CESE est entré dans la logique du développement durable et de ses 17 objectifs interconnectés pour une transition écologique et solidaire. Le développement durable ne se réduit pas à une préoccupation strictement environnementale. En filigrane de ces objectifs, il est attendu une évolution complète de la société, qui suppose des évolutions systémiques menées en parallèle. Or le CESE constitue le lieu adéquat pour réaliser cette articulation entre différents domaines. Il apparaît donc logique que cette responsabilité nous incombe en partie. A cela s'ajoute un objectif de mobilisation totalement sous-jacent à la démarche. Nous savons en effet que nous ne pourrions réussir que si nous parvenons à entraîner tout le monde autour de ces objectifs.

La feuille de route adoptée par la France en septembre 2019 a constitué une étape importante. Elle est venue confirmer l'engagement de la France vis-à-vis des objectifs de développement durable (ODD). Elle a aussi réaffirmé la logique d'une vision large, d'une mise en mouvement de l'ensemble des secteurs autour de thèmes qui doivent se répondre les uns les autres. Parmi les objectifs de cette feuille de route, un axe résonne tout particulièrement dans le travail du CESE, puisqu'il s'agit de rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale. Cet enjeu fait en effet écho aux évolutions que le CESE avait initiées assez naturellement et qu'il reprend volontiers à son compte. Si nous nous fixons une feuille de route, nous nous donnons une trajectoire qu'il est important de suivre par des indicateurs adaptés.

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire que malgré l'intérêt qu'il peut présenter en termes économiques et parfois sociaux, le PIB ne constitue pas un indicateur satisfaisant pour suivre l'ensemble des objectifs de développement durable, en particulier sur les aspects environnementaux. Cette préoccupation avait été

portée par France Stratégie et le CESE en 2015, à la demande du gouvernement. Il s'agissait de trouver des indicateurs de richesse adaptés, qui ne soient pas que des indicateurs de richesse économique. Ce travail a permis de dégager une série d'indicateurs relevant de la sphère économique, la sphère sociale, les dimensions psychologiques et les enjeux environnementaux. Ces dix indicateurs de richesse sont suivis chaque année dans le *Rapport annuel sur l'état de la France* que le CESE est tenu de publier et auquel le gouvernement est censé répondre. Nous avons constaté une difficulté avec les indicateurs choisis : certains de ces indicateurs n'évoluent pas vraiment tous les ans et les confronter à une mesure annuelle donnait une image un peu statique. Nous réfléchissons actuellement à peaufiner l'outil. Nous pouvons redéfinir l'utilisation de ces indicateurs, avec des étapes pluriannuelles par exemple, mais nous pouvons aussi rechercher d'autres indicateurs qui se révéleraient plus pertinents. Je pense qu'un indicateur de bien-être serait sans doute difficile à construire. Cependant, nous devons travailler cette dimension.

Parmi les obligations données au CESE figure le fait que nous exerçons une mission de prospective et une mission d'évaluation des politiques publiques. Dans ce contexte, la question des indicateurs que nous utilisons pour évaluer ces politiques publiques est importante. Nous n'avons pas l'intention de venir concurrencer certains acteurs bien plus équipés que nous pour produire de la statistique et des analyses économétriques. Cependant, en tant qu'assemblée des usagers et parfois des producteurs de politiques publiques, nous avons un regard important à porter. Nous devons donc construire des coopérations avec les différentes institutions qui travaillent sur ces sujets.

Le sujet du développement durable est de plus en plus présent dans l'activité du CESE qui a la volonté d'en traiter toutes les dimensions. Plusieurs avis ont été produits par le Conseil sur ce sujet, notamment l'avis « Fractures et transitions » de mars 2019. La décision de produire cet avis a été prise à l'issue du mouvement des gilets jaunes, avec une interrogation profonde sur l'acceptabilité de la transition environnementale et de la participation citoyenne. A cette occasion, nous avons pour la première fois mené une expérimentation de participation citoyenne. Un jury citoyen a participé au débat et produit un texte joint à l'avis du CESE.

Cette dimension participative devient prégnante. L'émergence de la participation citoyenne au sein du CESE n'a pourtant pas été aussi évidente que cela. Elle interrogeait en effet sur la place des organisations, d'autant plus que le premier projet de transformation du CESE porté par Emmanuel Macron prévoyait la mise en place d'une chambre de la participation citoyenne qui laissait peu de place aux corps constitués. Nous avons accueilli et accompagné la Convention citoyenne sur le climat. Nous redoutions au départ de n'être qu'un lieu d'accueil, mais nous sommes parvenus à apporter notre expertise dans les discussions, préfigurant ainsi les nouvelles responsabilités que l'Assemblée devra désormais porter.

L'avis sur l'engagement civique et la participation citoyenne au service du développement durable, dont j'ai eu l'honneur d'être rapporteur en octobre 2020, était le point d'aboutissement d'une série de réflexions sur l'articulation de ces deux notions. A cette occasion, nous avons constaté une véritable appétence, un foisonnement d'initiatives, mais aussi un fort risque de désenchantement face au but obtenu. Le besoin de proximité dans l'engagement et redevabilité vis-à-vis des débats et des actions menées est ressorti fortement, de même que le besoin de proximité dans l'organisation des débats, ce qui implique de bien définir les périmètres de concertation sur lesquels s'exerce cette participation citoyenne et de construire des indicateurs adaptés pour objectiver les débats.

La loi organique de janvier 2021 a donné de nouvelles prérogatives au CESE. Elle acte le fait que le CESE doit renforcer les liens avec les acteurs locaux, non seulement les CESER, mais aussi tous les lieux où un débat économique, social ou environnemental peut se faire jour sur les territoires. Par ailleurs, elle fait du CESE le lieu de la participation citoyenne. Certes, il n'est pas le lieu exclusif de cette participation. Néanmoins, la loi organique lui confie une responsabilité forte en la matière. Je considère que réussir cette articulation entre la démocratie portée par la société civile organisée et les citoyens engagés dans des démarches de participation citoyenne est important pour le renforcement de notre démocratie. Nous venons d'adopter nos objectifs pour la nouvelle mandature et cet objectif est clairement réaffirmé.

S'ouvrent pour nous des perspectives d'action. Nous envisageons notamment de mener un travail avec un CESER pour appréhender l'articulation entre le local et le national sur ces objectifs de développement durable. Nous souhaitons également construire une expérimentation locale sur les indicateurs de développement durable avec un regard particulier sur la participation citoyenne. Nous devons coconstruire des indicateurs en mobilisant les acteurs. Pour y parvenir, nous avons néanmoins besoin de partenaires.

Pierre-Philippe COMBES

La commission Territoires du Cnis constitue un bon endroit pour cela.

Nous avons vu l'évolution récente des préoccupations du CESE et son implication dans la détermination des objectifs de développement durable et le besoin d'indicateurs locaux. Hélène Soual, du Pôle de service de l'action régionale Synthèses locales de Lyon va maintenant nous parler des indicateurs déjà disponibles.

1.2. Les indicateurs territoriaux de développement durable

Hélène SOUAL, Insee Auvergne-Rhône-Alpes

Avec Philippe Bertrand, nous vous présenterons la démarche du pôle de service Synthèses locales sur les indicateurs territoriaux de développement durable.

Philippe BERTRAND, Insee Auvergne-Rhône-Alpes

Les indicateurs territoriaux de développement durable sont issus d'un partenariat entre l'Insee et le SDES qui dure depuis 2010. En 2009, le référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable a été mis en place par le Commissariat général du développement durable. En 2010, la stratégie nationale de développement durable a incité l'Insee et le SDES à éclairer cette problématique au niveau régional et départemental. Nous avons intégré la dimension développement durable dans notre diagnostic de territoire et développé l'offre de données et d'analyses dans ce domaine.

Ces indicateurs territoriaux de développement durable avaient pour objectif de mettre à disposition des outils pour les chargés d'études de l'Insee en région et les statisticiens régionaux en DREAL, à savoir un ensemble pertinent, cohérent et documenté d'indicateurs du développement durable, auquel s'ajoute un guide décrivant la façon de prendre en compte la dimension développement durable dans les études. Depuis 2010, le kit a bien évolué pour mieux répondre aux besoins actuels. Aujourd'hui, l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable (ODD) constituent le cadre du développement durable en France.

Les sources mobilisées pour construire nos indicateurs sont multiples. Dans les données du SDES, nous pouvons citer les enquêtes de consommation et de production d'énergie ou le fichier central des automobiles. Côté Insee, nous utilisons les données de recensement de la population pour les thématiques relatives à l'emploi, l'insertion, l'égalité entre les femmes et les hommes ou le logement, le fichier FOLOSOFI pour connaître le niveau de vie et le taux de pauvreté. Nous faisons également appel aux données de la statistique agricole, notamment pour les surfaces en bio ou les exploitations à haute valeur environnementale. Nous mobilisons par ailleurs les sources de Santé publique, l'INSERM ou l'ADEME, notamment sur la gestion des déchets. Nous pouvons citer enfin les enquêtes du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour le personnel travaillant dans le domaine de la recherche et développement ou l'effort de recherche.

Ces indicateurs sont rassemblés dans des bases de données. 112 indicateurs et leurs variantes sont diffusés. Chacun de ces indicateurs a été rattaché à un ou deux objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. Pour l'ODD1 sur la pauvreté, par exemple, nous avons bâti 12 indicateurs. Pour sélectionner ces indicateurs, nous nous sommes inspirés de travaux réalisés au niveau national, sous la houlette du Cnis qui avait été chargé de proposer une grille adaptée au contexte et aux enjeux français. Au total, 98 indicateurs nationaux ont été sélectionnés par ce groupe de travail qui avait recommandé de désagréger les indicateurs nationaux au niveau territorial quand cela était pertinent et de refaire le même travail à l'échelle régionale. Nous nous sommes attelés à cette tâche avec la refonte de nos indicateurs. Tous les indicateurs nationaux ne sont pas désagrégeables pour des raisons liées aux sources disponibles. Nous avons donc essayé de trouver des proxys, des indicateurs qui s'approchaient le plus possible des indicateurs nationaux. Nous avons par ailleurs ajouté des indicateurs spécifiques qui nous semblaient pertinents au niveau local.

Certains indicateurs sont disponibles au niveau communal, notamment les données issues du recensement de la population. D'autres ne sont disponibles qu'au niveau départemental, voire régional lorsqu'il s'agit d'enquêtes par échantillon. Certains indicateurs ne sont pas disponibles pour les DOM. Nous avons 7 bases d'indicateurs pour 7 niveaux géographiques différents : communes, départements, régions, province de France métropolitaine, France métropolitaine, France hors Mayotte et France entière. Les indicateurs et

leurs composantes sont livrés lorsque celles-ci sont diffusables, le numérateur et le dénominateur pour un taux par exemple. Ces composantes sont utiles pour reconstituer des indicateurs sur une zone à façon ou une zone qui n'est pas diffusée, comme l'EPCI.

Pour compléter ces indicateurs, nous avons élaboré un guide d'utilisation qui présente la stratégie de développement durable, décrit les indicateurs retenus, précise le mode opératoire et suggère des pistes de réflexion. Nous incitons aussi les utilisateurs à compléter les données fournies par des données locales. Pour chaque indicateur, nous proposons une fiche qui présente les concepts, les consignes, les limites de l'indicateur, l'intérêt à le suivre.

S'agissant de la diffusion, une sélection de 26 indicateurs est disponible sur le site des statistiques locales de l'Insee avec des cartes, des tableaux, des graphiques, présentés sous forme interactive. Vous pouvez sélectionner l'indicateur, le zonage, etc.

Hélène SOUAL

Ces bases d'indicateurs ont déjà été utilisées à plusieurs reprises pour réaliser un certain nombre d'études. Je souhaitais vous présenter quelques exemples d'études et de graphiques réalisables à partir des données de ces bases. L'édition 2021 de *La France et ses territoires* comportait un dossier comparant les départements français au regard du développement durable. L'étude montrait que l'artificialisation des sols était plus rapide dans les zones démographiquement plus dynamiques. Le point sur les écarts de salaire femmes/hommes faisait apparaître que ces écarts sont plus importants dans les départements industriels et ceux dans lesquels les cadres sont les plus nombreux.

Au niveau régional, plusieurs études ont également été réalisées. La Direction régionale Insee Normandie a réalisé avec le préfet de région, la région Normandie et l'Agence normande pour la biodiversité et le développement durable une étude publiée en juillet 2020 montrant notamment que les Normands produisent 60 kilos de plus de déchets ménagers par habitant que les autres régions de province, l'écart étant expliqué pour 80 % par les déchets verts et les biodéchets. Sur un autre thème, une étude des Pays de la Loire menée en partenariat avec le préfet de région et publiée en septembre 2020 montrait notamment que la production d'énergie renouvelable avait quasiment doublé entre 2013 et 2019. La DR Occitanie, là encore en partenariat avec le préfet de région et la région Occitanie, réalise depuis de nombreuses années un tableau de bord du développement durable, réactualisé chaque année, dans lequel elle mobilise de très nombreuses sources, notamment des données issues des bases d'indicateurs que nous préparons. Grâce aux partenariats mis en place localement, la DR a également accès à des données plus larges et plus précises pour décrire par exemple la répartition des cultures pour les surfaces cultivées en bio. Enfin, l'Insee PACA publie depuis quelques années un tableau de bord des objectifs de développement durable. Pour accompagner la mise à jour 2021, elle a également publié une courte étude sur le sujet, montrant notamment la répartition des émissions de gaz à effet de serre par département et origine. Il apparaît que les Bouches-du-Rhône sont sans surprise le département qui produit le plus de gaz à effet de serre, ces émissions étant pour la plus grande partie d'origine industrielle.

Ces publications nous encouragent à continuer le travail sur cette base d'indicateurs. Nous préparons une publication pour le 1^{er} semestre 2022 qui s'attachera à décrire les spécificités des régions au regard du développement durable en choisissant une approche dynamique pour appréhender les différences d'évolution entre les régions. Nous actualisons par ailleurs, comme chaque année, les données de nos bases. La prochaine livraison aura lieu en janvier 2022. Cette actualisation s'accompagne aussi d'enrichissements. Certaines variables sont ajoutées, d'autres remplacées. Deux nouvelles sources seront intégrées à cette prochaine édition : la répartition des véhicules selon leur catégorie de vignette Crit'Air et le décompte des bornes de recherche de véhicules électriques par commune. Nous ajoutons aussi régulièrement des points anciens pour favoriser les comparaisons historiques. Dans les perspectives, nous nous posons enfin la question de créer une 8^{ème} base de diffusion au niveau des EPCI pour faciliter les comparaisons entre territoires.

A plus long terme, nous pourrions ajouter des indicateurs que nous ne sommes pas prêts à intégrer aujourd'hui, mais auxquels nous pouvons réfléchir dans les prochaines années. Dans l'Objectif 5 sur l'égalité entre les sexes, nous pourrions par exemple travailler sur la proportion de femmes cadres dirigeants dans le privé ou occupant des postes de direction dans le public. Dans l'objectif 8 sur le travail décent et la croissance économique, nous pourrions travailler sur la part des emplois aidés dans l'emploi des jeunes. Dans l'objectif 16 relatif à la paix, la justice et les institutions efficaces, nous pourrions aborder le nombre d'homicides. Nous n'avons pas accès à ces données aujourd'hui.

Enfin, au 1^{er} trimestre 2022 ouvrira un nouvel outil préparé par la DEAL de La Réunion en partenariat avec des directions régionales de l'Insee pour visualiser très simplement tous les indicateurs de la base d'indicateurs, à la fois sous forme de graphiques et de cartes. Pour chaque indicateur, une trentaine d'illustrations est possible. Cet outil sera probablement très pratique et agréable à manipuler.

Ces indicateurs de développement durable sont en perpétuelle amélioration. Nous pourrions donc venir actualiser cette présentation dans quelques années.

1.3. Analyses spatiales de la délinquance

Aurélien POISSONNIER, SSM Sécurité intérieure

Le SSMSI a été créé en 2014 et s'est beaucoup étoffé depuis cette date. Il s'est doté très récemment de deux nouveaux bureaux : un sur la criminalité organisée et, depuis cet été, un autre sur l'analyse territoriale d'une part et sur les relations police/gendarmerie avec la population d'autre part. Dans ce bureau, deux agents s'occupent des questions territoriales au sens large, une personne traite des questions de transport et de mobilité et les deux dernières travaillent sur les questions de relations entre la police et la population.

Nous travaillons à partir de deux types de données. Nous mobilisons en premier lieu les données administratives. Les logiciels de procédure de la police et de la gendarmerie nous permettent de construire des bases de crimes et délits enregistrés. Pour chaque fait, nous disposons d'une, deux ou trois adresses (des victimes, mis en cause et des faits). Un travail de géolocalisation des adresses est réalisé par l'Insee. Ces bases administratives sont en perpétuel élargissement, avec pour objectif de les étendre à l'ensemble des contraventions. Pour l'instant, nous n'avons pas toutes les contraventions ni les mains courantes. Le travail est en cours pour améliorer notre couverture du sujet. Nous observons une certaine porosité de la délinquance entre les crimes et délits et les faits qui relèvent du contraventionnel. L'absence d'information sur les contraventions nous masque donc une partie de ce continuum de la délinquance. Elle est préjudiciable dans notre capacité à avoir une vision d'ensemble, notamment parce que nous ne sommes jamais à l'abri de changements de pratiques d'enregistrement ou d'accueil des personnes venant faire un signalement. L'actualité sur les violences faites aux femmes par exemple entraîne un changement de pratiques qui va se traduire dans la donnée administrative.

Par ailleurs, nous utilisons l'enquête de victimation qui existe depuis 2007. Cette enquête avait historiquement pour pilote l'Insee, avec l'ONDRP. Le SSMSI s'est greffé à l'exercice à sa création. Cependant, son échantillon (25 000 répondants par an) est trop petit pour effectuer une analyse fine sur le plan territorial. Nous avons un sur-échantillonnage aperiodique sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et la possibilité de dégager des informations par taille d'unité urbaine. Cette enquête disparaît en 2021. A compter de 2022, un nouveau dispositif intégralement piloté par le SSMSI, « Vécu et ressenti en matière de sécurité » devrait améliorer la situation.

Jusqu'à présent, il n'existait pas de bureau dédié aux aspects territoriaux. De ce fait, la production n'était pas forcément très importante sur ces sujets. Nous produisons néanmoins des fiches pour le rapport annuel de l'ONPV sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et une publication annuelle sur la délinquance dans les transports. Par ailleurs, dans nos bilans généraux, nous déclinons les indicateurs par département et taille d'unité urbaine de façon systématique.

Nous menons par ailleurs des études plus approfondies sur certaines thématiques, les deux dernières étant la publication de cartes de chaleur des cambriolages sur Paris, Lyon et Marseille en juin 2020, et la publication, cet été, d'une étude sur la différence entre le lieu d'enregistrement des plaintes et le lieu de commission du crime ou délit. Lorsque vous prenez un TER pour aller travailler, par exemple, vous pouvez rapporter à la police, le soir en rentrant, un fait qui s'est produit à l'autre bout de la région ou du département, ce qui crée un écart entre l'enregistrement par un service et la délinquance sur le territoire dont elle a la responsabilité. Le mois prochain paraîtra le premier Insee Référence « Sécurité et société », avec un dossier s'intéressant à la distance entre le domicile de la victime et le lieu de commission des infractions. Ce dossier nous permet de relever un certain nombre de lieux particuliers, dans lesquels la population de passage est importante. Enfin, dans le cadre de la feuille de route Open data du ministère, nous travaillons à la mise en ligne d'une base de données départementale et communale, avec des publications explicatives associées. Nous ne diffuserons cependant pas toutes les données pour les 35 000 communes de France, car dans un grand nombre de communes, les faits sont très peu fréquents et les données sont donc peu fiables. L'analyse des atteintes par commune fait apparaître une grande incertitude sur les communes ayant enregistré un petit nombre d'atteintes. Cette spécificité dans l'analyse

territoriale se matérialise sur tous les sujets. Il n'est pas forcément facile de discriminer les situations. Dans une grande majorité de communes, il ne se passe rien ou pas grand-chose. Cette situation est étroitement liée aux zones rurales, ce qui constitue une difficulté lorsque nous travaillons à la maille communale. Ces petites communes représentent peu de population. Dans les centres, les banlieues et les agglomérations plus importantes, nous voyons plus de communes avec un grand nombre d'atteintes. Dans le milieu urbain, les données sont statistiquement plus faciles à interpréter.

Nous avons pour projet d'intégrer plus de dimension territoriale dans la note mensuelle de suivi de la délinquance. Nous étendrions d'abord cette publication aux DOM. Nous introduirions ensuite des éléments territorialisés, à une fréquence plutôt trimestrielle ou sur des périmètres relativement agrégés. En parallèle, nous essayons de réaliser une classification des territoires au regard de la délinquance pour comprendre le niveau pertinent de découpage territorial pour s'intéresser aux faits de délinquance : unité urbaine, aire d'attraction des villes, zone d'emploi, etc.

Nous avons aussi pour projet d'examiner l'accessibilité des lieux de dépôt de plainte (commissariats et bridages de gendarmerie), rejoignant des travaux initiés par l'Insee qui ne prennent pas en compte les horaires d'ouverture. Les brigades de gendarmerie en zone rurale ne sont parfois ouvertes que quelques jours par semaine. En outre, nous éprouvons des doutes sur la bonne géographie de tous les lieux de dépôt de plainte. En interne, nous avons accès à des sources nous permettant de croiser et de vérifier l'opérationnalité de ces lieux.

Produire des données départementales dans une nomenclature internationale fait aussi partie de nos projets. Aujourd'hui, les statistiques de la délinquance sont produites dans une nomenclature plus historique aux forces de sécurité. Ces états 4001 existent depuis longtemps et offrent une grande profondeur temporelle. Néanmoins, ils ne permettent pas de réaliser de bonnes comparaisons internationales. Nous avons donc répondu à un appel à projets d'Eurostat pour produire ces données départementales dans la nomenclature ICCS. Enfin, nous voudrions étendre les travaux sur les cambriolages (cartes de chaleur) à d'autres villes et en zone rurale.

D'autres sujets pourraient être explorés à plus long terme ou sont soumis à des arbitrages plus incertains. A l'occasion de la préparation de l'Insee Référence de décembre, nous avons identifié clairement une spécificité de certains lieux vis-à-vis de la délinquance : lieux de tourisme, stations de ski, stations balnéaires, petites communes avec de nombreuses résidences secondaires, gares, aéroports, etc. Ces lieux mériteraient des analyses spécifiques. Un approfondissement pourrait aussi être réalisé sur la délinquance rurale, une délinquance assez particulière qui se manifeste sur un territoire très étendu. Les événements sont plus rares et donc plus complexes à analyser du point de vue statistique. Les vols de machine agricole par exemple se déroulent uniquement en zone rurale. Ils relèvent en partie de la criminalité organisée et de questions plus locales. Nous aimerions par ailleurs travailler sur l'évaluation des politiques publiques (quartiers prioritaires de la politique de la ville, quartiers de reconquête républicaine, contrats de sécurité intégrée, vidéoprotection, etc.). Des travaux de cartes de chaleur initiés sur les cambriolages peuvent également être étendus à d'autres faits, comme les vols de véhicule qui surviennent très souvent à proximité du lieu de résidence et peuvent se prêter à ce type d'analyse.

Pour aller plus loin, nous aimerions traiter le lien entre délinquance et caractéristiques socio-démographiques et économiques des territoires. Nous repérons dans les cercles qui traitent des questions de délinquance des idées reçues ou des analyses économétriquement peu fiables mettant en avant des résultats probablement faux, avec des conclusions pour le moins hâtives, comme le lien entre niveau de délinquance et nombre de familles monoparentales. Il s'agit aussi de dépasser les *a priori* ou intuitions des forces de l'ordre sur le développement des réseaux routiers ou l'accessibilité de certains territoires pour déterminer si la délinquance est endogène à ces territoires ou importée, facilitée par le développement d'un réseau routier venant désenclaver un territoire.

Nous travaillons encore très peu sur la localisation et les conditions de travail des effectifs de police et de gendarmerie, sans parler des autres acteurs du *continuum de sécurité* (douaniers, police municipale, sécurité privée). Il existe des sources sur le sujet. Sur les effectifs, nous pouvons mobiliser SIASP. Cependant, la qualité des informations soulève certaines difficultés pour les gendarmes, compte tenu de leur statut militaire. L'accès aux données des SIRH est parfois soumis à la bonne volonté des services qui n'est pas toujours acquise à notre cause, nécessitant un fort travail de lobbying en interne. Quant aux enquêtes sur les conditions de travail (CDT-RPS ou Sumer), même avec un sur-échantillon sur la fonction publique, nous n'avons pas d'éléments suffisants sur la police et la gendarmerie pour une analyse détaillée.

Néanmoins, des dispositifs existent en interne sur les conditions de travail des policiers et des gendarmes et nous pourrions essayer de nous y greffer.

Pour le ministère, des questions se posent, liées aux zonages métiers, différents des communes et départements. Des thématiques spécifiques reviennent souvent et pourraient également faire l'objet d'investissements futurs (e.g. victimation des élus ou autres professions particulières, vols dans les stations services). Enfin, le nouveau dispositif d'enquête de victimation comporte une grosse nouveauté avec le passage au multimode et un échantillon presque multiplié par dix. Du point de vue de l'analyse territoriale, nous espérons produire de la statistique départementale plus fiable. Nous pourrions aussi réaliser un meilleur suivi des atteintes moins fréquentes.

1.4. Echanges avec la salle

Arnaud DEGORRE. Insee Pays de Loire

Je voulais revenir sur un point de rencontre possible entre l'intervention de Monsieur Cadart et celle de mes collègues de la Direction régionale de l'Insee de Lyon sur les indicateurs de développement durable. Les enjeux de participation citoyenne ont été mis en avant au niveau du CESE. En croisant avec la problématique des indicateurs statistiques de développement durable, j'ai pensé à la démarche mise en place par l'OCDE voilà quelques années pour « cueillir des fleurs statistiques », c'est-à-dire établir des représentations statistiques sur des dimensions du bien-être (représentées comme autant de « pétales »), avec le « Better Life Index ». Ce travail s'est appuyé sur une méthode de consultation citoyenne pour que les utilisateurs de ces indicateurs signalent d'eux-mêmes quelles sont pour eux les dimensions qui pèsent le plus dans leur compréhension de la qualité de vie.

Sur la problématique de développement durable, y aurait-il un sens à recueillir le sentiment des citoyens sur la pluralité des dimensions du développement durable et la pondération que la société civile donne d'elle-même à ces différentes dimensions ? Cette réflexion pourrait-elle trouver sa place au sein du CESE ? L'Insee envisage-t-il d'appréhender le poids relatif de ces dimensions sur la base des besoins exprimés par les citoyens ?

Hélène SOUAL

L'approche me semble très intéressante, mais nous n'avons pas envisagé de travailler sur cet axe.

Thierry CADART

Cette démarche me semble correspondre peu ou prou à la logique de l'expérimentation que j'évoquais à la fin de mon intervention. Plutôt que de nous interroger sur la valeur statistique de ce que nous produisons, nous avons besoin de nous demander si les points que nous mettons en avant sont vraiment ceux qui intéressent nos concitoyens en matière de développement durable. Je pense que l'échelon départemental est trop important pour les questions que l'on se pose. J'entends bien toutes les difficultés en termes de recueil de données que travailler sur des périmètres qui ne sont pas des périmètres administratifs classiques peut représenter. Pour autant, il faudrait construire une démarche avec les citoyens motivés sur leur territoire en recueillant les interrogations qu'ils portent et en essayant de leur apporter un éclairage sur ces problématiques, notre pratique du débat et de l'accompagnement. Ensuite, nous vérifierions si les réflexions que nous menons à l'échelle nationale au CESE sont en cohérence avec ces réflexions locales. J'entends la difficulté de se doter des outils statistiques permettant d'accompagner cette démarche, mais nous devons absolument avancer sur cette dimension.

Françoise MAUREL, Cnis

Je m'interroge sur la différence entre les ITDD et les indicateurs nationaux de développement durable. Les indicateurs nationaux sont issus d'un groupe de travail du Cnis en 2018. Ce groupe a fait l'objet d'une large concertation au niveau des administrations. Il a produit une sélection d'indicateurs jugés prioritaires. Je constate qu'en pratique il existe des différences significatives entre les indicateurs nationaux et les indicateurs territoriaux. En outre, compte tenu de leur nombre important, nous perdons l'idée de sélection. Les indicateurs territoriaux ne citent pas, sur Insee.fr, le groupe de travail du Cnis, se limitant à l'Agenda 2030 qui fait, lui, référence aux indicateurs nationaux issus de ce groupe. Quelles sont les raisons de s'écarter parfois assez significativement de la sélection effectuée à l'issue de la concertation du Cnis ? Les propositions Insee-SDES ont-elles été concertées au niveau local ?

Hélène SOUAL

Il existe une très forte contrainte sur la possibilité de désagréger les indicateurs au niveau territorial. Le groupe de travail Insee-SDES a dû très souvent trouver un proxy. Parfois, il n'a pas pu retenir l'indicateur national, faute de trouver de source territoriale équivalente. Je n'ai pas d'explication sur le fait qu'il existe 112 indicateurs plutôt que 98. Peut-être fallait-il deux indicateurs territoriaux pour remplacer un indicateur national.

Françoise MAUREL

Quitte à s'écarter des indicateurs nationaux, la sélection a-t-elle été concertée avec les porteurs des politiques publiques correspondant aux différents objectifs comme l'a été la sélection nationale ?

Hélène SOUAL

Le groupe de travail comprenait des DR de l'Insee et les directions SDES correspondantes. Je pense que sur Insee.fr, nous renvoyons à la page sur les ODD.

Françoise MAUREL

Le lien est bien établi sur Insee.fr, mais il n'est pas renvoyé vers le Cnis.

Thomas CHEJFEC, Unedic

Au sein du pôle data de la DSI de l'Unedic, nous essayons de réaliser plus d'études territorialisées sur les demandeurs d'emploi. Je m'interroge sur les outils utilisés sur la partie analyse. Nous avons vu des exemples de datavisualisation. Quelles technologies utilisez-vous ?

Hélène SOUAL

Les travaux sont souvent réalisés sous R. Pour la data visualisation, nous utilisons des packages comme Leaflet. Nous pouvons prendre vos coordonnées pour vous répondre.

Aurélien POISSONNIER

Hier, j'ai parlé avec Laurent Lequien qui m'indiquait que l'Insee essayait de bâtir une formation spécifique. Je pense qu'elle permettra de répondre à votre question à la fois sur les données et les outils.

Thomas CHEJFEC

De nombreuses technologies existent. Il me semblait intéressant de savoir ce qui est utilisé.

Pierre-Philippe COMBES

Nous pourrions examiner le sujet.

Aurélien ALFARÉ, Reveleo

Nous avons développé une application d'évaluation santé environnement des logements et des territoires pour accompagner les particuliers dans le choix de leur logement, à l'image du NutriScore pour l'alimentation. Dans ce cadre, nous nous intéressons à l'enjeu de sécurité. J'aurais voulu des précisions sur les données qui pourraient être mises à disposition à l'échelle de l'adresse. A quel horizon de temps pouvons-nous espérer les obtenir ?

Aurélien POISSONNIER

Nous touchons là à la sensible question du secret statistique. Nous réalisons des cartes de chaleur justement pour ne pas pouvoir retrouver une adresse particulière. Au 1^{er} trimestre, nous allons mettre en ligne une base de données avec des données communales sur les communes les plus importantes pour les dix atteintes les plus fréquentes classiquement suivies dans la note de conjoncture. Pour les données à

maille plus fine, il faudrait se placer dans le cadre d'une convention. Nous ne mettrons pas à la disposition du grand public des données à l'iris.

Pierre-Philippe COMBES

Quid du CASD ?

Aurélien POISSONNIER

Il est prévu de mettre à disposition l'enquête de victimation. C'est peut-être déjà le cas. Je ne sais pas si nous pouvons produire une base de données, avec la géolocalisation. Je note cette question.

Pierre-Philippe COMBES

Le CASD représente quand même l'outil idéal.

Michel DUÉE, Insee

Nous rencontrons ce problème dans d'autres situations. Pour FILOSOFI, nous avons diffusé des données au carreau et, pour les carreaux avec trop peu d'habitants, nous calculons une moyenne avec des carreaux à proximité pour gérer le secret statistique. Cette option peut se révéler intéressante pour diffuser des données sur un niveau géographique fin. Vous pouvez vous rapprocher de la division statistiques et analyses urbaines (DSAU) au sein du département de l'action régionale.

Pierre-Philippe COMBES

Pour les chercheurs, les aspects dynamiques et historiques dans les indicateurs locaux sont cruciaux. Sur la délinquance, deux anciens collègues de Marseille travaillent sur la façon dont les délinquants choisissent les quartiers dans lesquels ils opèrent, montrant que les moyens de transport sont importants. Du point de vue de la recherche, ces données sont tout à fait cruciales. Les chercheurs pourront en faire des utilisations pertinentes. Au-delà du carroyage, il me paraît important donc important de ne pas oublier le CASD.

Nous allons passer à la deuxième partie de notre commission.

II. SUJET PRINCIPAL : LES MODALITES DE CONCERTATION ENTRE LES PRODUCTEURS ET LES UTILISATEURS DE STATISTIQUES PUBLIQUES AU NIVEAU REGIONAL (2^{EME} PARTIE)

2.1. La concertation locale de l'Insee avec les acteurs publics dans les régions

Yvonne PEROT, Insee Centre-Val de Loire

Dans ma fonction de directrice régionale de l'Insee en Centre Val de Loire, je présenterai quelques éléments sans épuiser le sujet pour montrer comment les directeurs régionaux ont abordé ce sujet de la concertation en région, principalement avec les acteurs publics utilisateurs de l'information du système statistique public. Le travail réalisé au sein du réseau des directions régionales de l'Insee venait en réponse à une question inscrite dans le moyen terme de l'Insee, *Insee 2025*, visant à faire parler les chiffres, aller vers tous les publics (objectif 1) et augmenter la notoriété de la statistique publique (objectif 4). Il s'agissait d'approfondir l'action régionale de l'Insee grâce à la coordination territoriale du système statistique public et à la concertation avec les acteurs locaux. Nous avons fait le tour des 15 directions régionales pour identifier ce qui, dans leur contexte et leurs pratiques institutionnelles et interinstitutionnelles, pouvait faire partie des conditions premières pour faire vivre une fonction de concertation sur la statistique publique et plus généralement une fonction d'observation territoriale.

Il est clair que les postures de la statistique publique, et particulièrement les programmes d'activité, le positionnement des directions régionales de l'Insee, sont liées au contexte institutionnel régional. L'intervention de l'Insee au niveau régional se situe dans un cadre de forte évolution liée aux réformes et au transfert de compétences entre l'Etat et les collectivités qui s'est effectué en plusieurs étapes, la dernière étant extrêmement récemment avec un resserrement des directions régionales de l'Etat sur les territoires et une nouvelle recomposition au sein des directions départementales interministérielles. L'architecture

étatique en région bouge par pas successifs et le cadre institutionnel n'a pas encore trouvé à cette heure suffisamment de stabilité partout.

Les périmètres géographiques se sont beaucoup élargis dans les régions recomposées, beaucoup moins dans d'autres. Toutes les régions ont été confrontées à la réorganisation et la réappropriation des compétences des acteurs publics dans des cadres de problématiques socioéconomiques assez différents. Dans une région à 13 départements, il apparaît difficile de faire émerger l'expression des questions centrales en termes de fonctionnement territorial comme d'assistance à expertise pour les acteurs publics du premier rang. Dans ce contexte de variété des thèmes et de diversité des périmètres, le degré de coopération et la qualité de travail entre les différents partenaires de l'Etat et les collectivités vont être très différents d'une région à l'autre. En nous interrogeant, nous avons en effet constaté la grande hétérogénéité des situations auxquelles nous sommes confrontés pour contribuer à organiser des formats de rencontre, de coopération, puis de concertation.

Dans ce contexte mouvant, nous avons identifié un autre frein lié à une expression insuffisante à ce stade de l'attente des préfets de région qui se trouvent, en matière d'ingénierie, à la tête de toute l'organisation de la sphère étatique et parfois même des présidents de conseils régionaux pour les aspects relevant des collectivités locales. Nous avons aussi relevé une absence de structuration de la connaissance territoriale en région. Avec un mouvement quasiment brownien des cadres dans les régions depuis au moins cinq ou six ans, il apparaît impossible de partager ce qui doit être la brique de base pour aller plus loin, développer d'autres outils, fixer des priorités en termes d'analyses. La connaissance de base du fonctionnement de nos territoires, de l'évolution économique, de la vision de la démographie dans les vingt ans à venir n'est pas du tout acquise par l'ensemble des acteurs publics dans les régions. Enfin, la place prise par les CESER dans l'espace institutionnel régional constitue un frein dans certains endroits, une opportunité dans d'autres.

Du côté de l'Etat, de par notre stratégie partagée, nous avons une relation qui se cherche parfois, qui peut varier en fonction des périodes, puisqu'elle dépend de la volonté des acteurs en tant que personne, aussi bien du côté de l'Insee que des préfets, des directeurs régionaux de l'Etat, des ARS ou des rectorats, etc. Il existe autant de formats que de régions, bien que les modes de fonctionnement puissent se retrouver autour des conseils administratifs de région (CAR) dans lesquels l'Insee intervient à la demande des membres en économie et en conjoncture. Depuis le confinement, il remonte de tous les responsables d'études régionaux et d'un certain nombre de directeurs régionaux le fait que nous sommes davantage sollicités par les préfets de région pour présenter des éléments dans les CAR génériques ou thématiques, ce qui constitue pour nous un excellent cheval de Troie pour entrer au plus près des préoccupations et de l'analyse des besoins autour des politiques publiques. Dans les régions, nous avons assisté peu à peu à une disparition, ou en tout cas un appauvrissement des travaux des réseaux de techniciens, avec une incidence potentielle sur les projets que nous aimerions porter. Il faut relancer des lieux de discussion, quels qu'en soient les thèmes.

Du côté des collectivités locales, nous sommes confrontés à des situations qui peuvent se ressembler. Dans les conseils régionaux, les fonctionnements internes ont été longs à se stabiliser et ne le sont pas forcément dans toutes les régions. D'une région à l'autre, les conseils régionaux avancent sur les questions d'analyse territoriale ou d'analyse économique avec des satellites plus ou moins bien formés et mandatés par eux. Le schéma institutionnel est loin d'être uniforme. Du côté des métropoles et des intercommunalités, là encore, il existe autant de formats que de conseils régionaux. Pour nous, le CESER constitue un endroit important pour prendre le pouls, essayer d'orienter notre programme de travail, rencontrer toutes les émanations de la société régionale. Dans toutes les régions, nous entretenons des relations avec les CESER, mais ces liens s'expriment de façon assez différente d'un endroit à l'autre : interventions en commission, présence des directeurs régionaux de l'Insee en tant que personnalités qualifiées dans les sections prospectives, réalisation d'études territoriales et/ou d'études spécifiques.

Sur les CRIES, l'expérience de l'Ile-de-France, qui sera exposée tout à l'heure, constitue la plus ancienne. Depuis longtemps, l'Insee a pris conscience de la nécessité de concerter en région les acteurs qui décident et les acteurs qui produisent. Néanmoins, aujourd'hui, ce format n'a pas pris dans l'ensemble des régions et peut-être moins encore depuis la réforme territoriale. Les positionnements d'un CRIES à l'autre sont différents : positionnement technique à certains endroits, plus stratégique à d'autres. Certains s'inscrivent dans une démarche de concertation, d'autres dans la diffusion et le partage. Le pilotage de ces structures nécessite des moyens et des réflexions apparaissent de-ci de-là pour trouver des structures un peu plus légères. Le conventionnement autour de ces modalités de concertation doit être un invariant pour la bonne stabilité de la structure et son bon fonctionnement. Tous les directeurs régionaux s'accordent sur différents objectifs qui permettraient d'obtenir une structure mieux identifiée et reconnue.

Parmi les axes de progrès, il faudrait faire émerger des structures de cette nature ou qui pourraient y ressembler, c'est-à-dire des plateformes, des séminaires récurrents placés sous l'égide des grands acteurs de la région. Cependant, le staff public ne considère pas que cette question mérite d'être traitée en urgence. Il s'agit, de mon point de vue, d'une question de stratégie. Il faudrait aussi que nous puissions étudier la possibilité de nous appuyer davantage sur les CESER. Nous nous demandons par ailleurs s'il est opportun de consacrer des moyens financiers à ces questions, alors que les objectifs sont partagés par tous. En revanche, nous convenons tous qu'il est important d'éviter l'entre-soi entre techniciens et chargés d'études, qui a été fortement développé dans la décennie précédente et qui ne répond pas suffisamment à l'objectif de coopération et de concertation.

L'Insee n'a pas la maîtrise de la situation et n'a pas vocation à la maîtriser seul. Il ne dispose pas non plus aujourd'hui des moyens suffisants pour se saisir seul dans une région de la concertation avec les acteurs publics et ne possède pas toutes les clés de compréhension du fonctionnement institutionnel dans chaque région et des priorités à en tirer. En revanche, nous pensons que nous pouvons et devons contribuer à faciliter une démarche de cette nature visant à initier des impulsions nationales. Nous pouvons aussi contribuer à approfondir les thèmes qui devraient pouvoir faire l'objet d'une concertation dans les régions. Enfin, nous pouvons inciter les acteurs régionaux de tous rangs que nous rencontrons fréquemment à reconnaître à la concertation une forme d'utilité régionale autour des trois principaux acteurs régionaux que sont les préfets de région, les présidents de conseil régional et les présidents de CESER.

2.2. Les missions du CRIES d'Ile-de-France

Marie-Christine PARENT, Insee Ile-de-France

J'interviendrai avec Clotilde Sarron, qui est très engagée dans le CRIES.

Le CRIES Ile-de-France est effectivement le plus ancien. Surtout, tous les autres CRIES créés en même temps n'ont pas survécu. Nous sommes nés d'une résolution du Conseil national de la statistique en 1980 qui avait formulé le vœu que soient mises en place des instances d'information économique et sociale dans les différentes régions françaises. Il a fallu un peu de temps de préparation : des circulaires de l'Etat, des délibérations du conseil régional. Le CRIES Ile-de-France a finalement été créé en 1982. Notre première convention Etat-région a été signée en 1989.

L'existence de cette convention présente l'avantage de donner au CRIES une continuité indépendante des fluctuations politiques : l'utilité sociale du CRIES n'est en effet discutée qu'au moment du renouvellement de cette convention, et les changements parmi les présidents de conseils régionaux ou les préfets de région n'ont aucune incidence. Par ailleurs, le conventionnement nous apporte un petit budget pour l'organisation de colloques et des moyens humains mis à disposition du CRIES de manière gracieuse par l'Etat, la région, le CESER et l'Insee Ile-de-France. Cette convention Etat-région est renouvelée tous les six ans depuis 1989. La prochaine version passera en délibéré au Conseil régional d'Ile-de-France début 2022. La participation de l'Etat et de l'Insee à cette instance de coordination régionale est inscrite dans une convention d'action régionale que l'Insee a signée avec la préfecture de la région Ile-de-France.

Comme toute instance, le CRIES a un Président, choisi parmi des personnalités qualifiées. Actuellement, la présidence est assurée par Jean-Marc Morandi, le président des SCOP d'Ile-de-France. Les CRIES ont été conçus sur le modèle du Cnis, mais au niveau régional.

Nos missions consistent à recenser et analyser les besoins des acteurs publics franciliens en matière d'information statistique, d'outils, d'études et de synthèses et mettre en relation les services producteurs et utilisateurs en impulsant des travaux statistiques. L'Insee assure la partie logistique. Je suis moi-même vice-présidente du CRIES. Nous essayons néanmoins de nous effacer derrière tous les autres acteurs régionaux, de nous placer en back-office plutôt que de prendre un rôle trop prépondérant. La structure doit être la plus paritaire possible entre les statisticiens de la région et ceux de l'Etat.

Le CRIES a également pour mission de vérifier la cohérence du système d'information régional. Il s'agit d'identifier les trous dans la raquette ou les doublons, toujours dans l'optique d'alléger la charge de réponse des enquêtes. Nous menons cette mission en lien avec l'Autorité de la statistique publique, le Cnis et le Comité du label.

Enfin, notre troisième mission, très importante dans un monde d'open data, consiste à former et informer pour garantir l'harmonisation des méthodes statistiques et des outils utilisés en lien avec les enjeux de

politiques publiques régionales et au regard du code des bonnes pratiques de la statistique européenne. Au niveau régional, la plupart des organismes membres du CRIES ne font pas partie du SSP et ne connaissent le code des bonnes pratiques de la statistique publique que parce que nous le portons.

Clotilde SARRON, Insee Ile-de-France

Le CRIES est placé auprès du préfet de région et du président du conseil régional. Il est animé par un bureau. Le président du CRIES est une personnalité qualifiée proposée par le président du CESER au préfet et au président du conseil régional. La vice-présidence est assurée par l'Insee dans le cadre de la convention signée entre l'Etat et la région. Cette convention prévoit également que le secrétariat général soit assuré conjointement par le CESER et l'Insee. Le bureau intègre aussi une représentation des deux organismes de tutelle, la région et la préfecture. Cette instance se réunit une fois par mois pour coordonner les travaux du CRIES.

Marie-Christine PARENT

Il est très important que notre structure intègre un représentant de l'Etat et un représentant du conseil régional. Ceux-ci constituent notre porte d'entrée vers le politique pour porter les enjeux du CRIES et assurer sa notoriété. A chaque convention, nous remettons en jeu notre légitimité et l'opportunité de poursuivre la tenue de ces instances.

Clotilde SARRON

La convention précise la liste des membres qui constituent le CRIES : représentants de l'Etat, des collectivités locales (département, métropole du Grand Paris), collèges du CESER et diverses institutions publiques et parapubliques régionales (observatoires, agences d'urbanisme, etc.). Les 50 membres du CRIES contribuent à la construction du programme de travail via une consultation annuelle réalisée en chaque fin d'année pour mettre en place différents événements, qu'il s'agisse d'ateliers ponctuels pouvant conduire à la mise en place de groupes de travail plus pérennes ou de l'organisation de colloques ou de rencontres sur des thématiques décidées conjointement par les membres du CRIES lors de son assemblée plénière annuelle de décembre. Le CRIES joue également un rôle d'examen des projets d'enquêtes sur les entreprises ou les ménages ou d'extensions d'enquêtes régionales réalisés par ses membres.

Marie-Christine PARENT

En Ile-de-France, l'Insee entretient des partenariats privilégiés avec certains organismes. Dans le cadre du CRIES, nous touchons un périmètre beaucoup plus large.

Les travaux du CRIES sont liés à l'actualité. Les rencontres et séminaires sont ouverts à tous. Nous essayons d'éviter une trop forte représentation des associations pour que la rencontre ne déborde pas le terrain statistique. Nous abordons des sujets économiques et sociaux. Nous avons ainsi dressé le bilan de la crise sanitaire sous différents aspects. Récemment, nous avons organisé une demi-journée sur les indicateurs de développement durable et la transition écologique et nous avons publié un Insee Analyses sur ce sujet. Toujours dans le domaine du développement durable, nous avons examiné la question des inégalités sociales et territoriales sur laquelle l'Ile-de-France est particulièrement en regard. Les Jeux olympiques et paralympiques nous occupent aussi fortement. Nous nous sommes engagés devant l'Etat à évaluer le rattrapage social de certains territoires, notamment la Seine-Saint-Denis, en lien avec les Jeux. Dans ces rencontres, nous sollicitons les partenaires qui ont des travaux à présenter. L'Insee ne fait pas de présentation systématique.

Les groupes de travail et ateliers se développent de plus en plus dans le but de former et informer. Lorsque nous recueillons les besoins des partenaires sur des points de méthode ou de nouvelles sources, nous essayons de monter des ateliers. Nous pouvons créer des ateliers sur la datavisualisation par exemple. Tout dépend des demandes des partenaires. En matière de sources, tous nos partenaires attendent avec beaucoup d'impatience ce qui va sortir de la déclaration sociale nominative. De nombreuses discussions se sont également nouées sur le big data et le traitement des données massives.

Les groupes de travail réunissent des volontaires sur un sujet pour six mois. Nous avons ainsi constitué un groupe de travail pour affiner les projections démographiques départementales avec tous les partenaires intéressés de manière à les décliner ensuite sur les projections d'élèves, de personnes âgées, etc., toujours au niveau du département. Les projections géographiques de l'Insee tiennent la route au niveau régional. Au

niveau départemental, avec les problèmes migratoires que connaît l'Ile-de-France, les projections méritent d'être retravaillées.

Nous donnons aussi des avis sur les enquêtes régionales ou extensions d'enquêtes, mais cette mission se fait de plus en plus rare. Le dernier avis concernait l'enquête globale transport sur laquelle le Cnis a donné un avis d'opportunité après examen par le CRIES de la proposition d'enquêtes en continu soumise par Ile-de-France Mobilités. Le CRIES dispose d'un site internet dans lequel sont publiés tous les travaux, les actes des rencontres, les relevés de décision des groupes de travail et les rapports.

La structure peut paraître lourde, mais nous sommes bien rodés et, avec des partenaires motivés, nous arrivons à faire beaucoup de choses avec assez peu de moyens.

2.3. Echanges avec la salle

Pierre-Philippe COMBES

Dans la séquence d'échanges, nous avons prévu une présentation un peu informelle de l'expérience de la direction régionale Insee et du CESER Pays de la Loire.

Arnaud DEGORRE

J'ai rejoint récemment les Pays de la Loire en tant que directeur régional de l'Insee. Des échanges ont pris place dans cette région avec le CESER et son président, Monsieur Bodreau qui a pu nous rejoindre pour ce témoignage informel. Dans les deux interventions précédentes, j'ai été marqué par le défi que nous devons relever de pouvoir couvrir une pluralité d'utilisateurs de la statistique au sein de la société civile. Yvonne Perot a indiqué que nous cherchons à avoir une « émanation de toutes les composantes de la société civile ». Or, le CESER fait partie de ces rares instances qui peuvent réunir aussi bien société civile, collectivités territoriales, associations, syndicats, entreprises, travailleurs indépendants en interaction avec les services de l'Etat. Il nous faut réunir toutes ces composantes pour avoir une formulation du besoin. Il faut que les attentes soient exprimées et qualifiées afin de construire une confrontation entre l'offre de la statistique publique telle qu'elle existe actuellement et les besoins d'éclairage que ressentent les différentes composantes de la société civile en ayant connaissance de ce qui existe. Cet exercice demande une organisation de la concertation. Nous ne pouvons pas nous limiter à la juxtaposition d'une écoute parcellaire qui s'adresserait au monde des associations, puis à celui des entreprises, des syndicats, etc. Il faut d'emblée avoir une prise de parole collective et suffisamment documentée.

Le CRIES est pensé à cette fin, mais il constitue un niveau d'aboutissement particulièrement élevé et il faut être prêt à l'investissement humain et organisationnel nécessaire pour tenir dans la durée. Marie-Christine Parent a rappelé que des expériences avaient pu ne pas survivre à l'épreuve des quelques décennies qui nous séparent de leur création dans les années 1980. Le CESER, *via* les différentes commissions qui sont autant de lieux d'examen des politiques publiques, mais aussi d'éclairage de ces examens par des matériaux statistiques, apporte une alternative, comme une figure libre qui permettrait d'avoir une modalité complémentaire d'expression des besoins s'agissant de la statistique publique à l'échelle d'une région et de ses territoires.

Dans les Pays de la Loire, cette intention a vu le jour. Elle n'est pas encore matérialisée, mais il me semble que des premiers pas ont été faits. A travers les échanges entre les commissions thématiques du CESER et les acteurs de la statistique publique régionale d'une part, et les échanges entre le président du CESER et le directeur régional de l'Insee d'autre part, il existe cette volonté d'imaginer une prise de parole, un avis qui aura à trouver sa formalisation pour que cette concertation des besoins territorialisés de la statistique soit orchestrée par cette instance qui a le mérite, de par sa nature même, d'être représentative de la variété de la société civile.

Jacques BODREAU, CESER Pays de la Loire

J'avais prévu un propos sur les relations entre l'Insee et le CESER Pays de la Loire pour nous féliciter de nos relations et souligner combien elles étaient essentielles. Je vais y renoncer et me lancer sans filet sur une autre piste. Madame Perot me semble avoir posé la question de fond. Elle a fait directement allusion à l'absence de partage de connaissance des acteurs publics sur le fait régional. Ce point de fond va nous ramener à la relation inévitable, particulièrement opérationnelle et prospective entre l'Insee et les CESER.

Nous le savons toutes et tous, le fait régional est un fait récent. Il fêtera ses 50 ans l'année prochaine. Or la région reste une collectivité mal connue de nos concitoyens et parfois discutée par les autres acteurs territoriaux que sont la commune et le département. La loi NOTRE a donné clairement la responsabilité économique aux régions, mais les départements n'ont pas encore « digéré » cette évolution du fait régional. Sur le terrain, d'autres collectivités viennent un peu en contestation ou en discussion sur les prérogatives des uns par rapport aux autres. Les métropoles ont également été renforcées par la loi MAPTAM qui leur a donné une prépondérance économique. Entre la prépondérance économique des métropoles et la prépondérance politique des régions, les équilibres sont parfois discutés et difficiles.

Le fait régional a encore du mal à s'imposer par lui-même. En outre, les régions, la plupart du temps, mènent des politiques en cofinancement avec des EPCI, des départements, des institutions, des métropoles, etc. Or dans un cofinancement, il est difficile pour la région d'affirmer sa propre prééminence. Le partage n'aide pas à bien identifier le fait régional, ne serait-ce que pour nos concitoyens. Il s'avère assez compliqué de « faire région ». Je pense que cet aspect explique en partie l'absence de matière partagée sur le fait régional. Il n'existe pas de récit régional. Il existe des récits de territoires, de géométrie très diverse.

Les Pays de la Loire représentent presque l'exemple type. Vous trouverez toujours quelqu'un pour vous expliquer que cette région a été créée par opportunité et n'a pas de sens ni d'identité. Pour autant, elle constitue sans doute l'une des régions qui affichent le plus beau parcours et les plus beaux résultats. Que ce soit dans les domaines démographiques, économiques, industriels ou en termes de qualité de vie, les Pays de la Loire sont presque toujours sur le podium. Les travaux du CESER attestent que la région a une culture, une cohérence, prouvant que ce résultat n'est pas le fait du hasard.

En l'absence de récit régional, le partage de connaissance des acteurs sur la matière régionale reste à organiser. Le CESER représente actuellement le seul acteur qui essaie de "faire région" lorsqu'il analyse les données de l'Insee et émet des préconisations, même si vous retrouverez au sein des CESER les contradictions ou les paradoxes de la société civile, avec des organisations qui se réfèrent à un fait départemental plutôt que régional. Les travaux du CESER se donnent comme obligation de ne travailler sur les politiques publiques qu'au niveau régional. Pour les CESER, la collectivité territoriale régionale doit intervenir en stratégie, moins dans l'application et l'opérationnel, même si l'Etat la charge de plus en plus d'un certain nombre de missions qui la font entrer dans l'opérationnalité, à l'instar des transports scolaires.

Le fait que le CESER soit le seul lieu où l'on parle du fait régional et l'on se place à ce niveau stratégique donne tout son sens à la relation avec l'Insee. Les clés de compréhension que vous nous donnez à travers vos travaux sont absolument déterminantes pour démontrer que le fait régional est une réalité et peut représenter un effet de levier particulièrement important. La crise sanitaire a d'ailleurs plutôt démontré à nos concitoyens que le fait régional était un maillon essentiel d'une politique efficace.

Au niveau du CESER Pays de la Loire, nous considérons depuis de nombreuses années que la notion d'intercommunalité est fondamentale et que l'EPCI est un échelon essentiel du dispositif des politiques publiques. Nous avons partagé de nombreuses données de l'Insee à la maille de l'EPCI. Il importe que cette maille soit consolidée dans les données statistiques. Au cours de cette séance, j'ai entendu à plusieurs reprises des interrogations sur la bonne maille territoriale. En Pays de la Loire, l'EPCI est sans doute plus en avance. Ces structures se sont créées plus spontanément, sur des projets de territoire beaucoup plus explicites et elles ont atteint aujourd'hui un niveau d'opérationnalité sensiblement supérieur à ce que nous pouvons constater dans bien d'autres endroits en France. Cette mise en place réussie des EPCI sur l'ensemble des cinq départements tend aussi à démontrer que les Pays de la Loire ont bien une culture qui leur est propre. Nous pourrions aussi nous poser la question de la maille des schémas de cohérence territoriaux (SCOT). S'il y a cohérence, il doit exister des données disponibles. Cette maille pourrait donc être prise en considération sur un certain nombre d'études statistiques.

Nous partageons la question posée par Madame Perot de l'absence de partage de connaissance des acteurs publics sur le fait régional. J'ai essayé d'expliquer les raisons pour lesquelles, de mon point de vue, le fait régional n'a pas encore été suffisamment consolidé. Le CESER est centré exclusivement sur ce fait régional. Dans ces conditions, la relation avec l'Insee est absolument déterminante pour avoir des clés de compréhension régionales et bâtir un récit régional.

Didier LASSAUZAY, CGT

Les CRIES nous semblent d'autant plus importants que le fait régional est essentiel. Toutes les politiques publiques sont territorialisées. Les régions et les métropoles montent en puissance. Nous aurons donc de plus en plus besoin de statistiques au niveau des régions pour bien les connaître et pouvoir y intervenir de façon cohérente. Les CRIES – ou une forme similaire – s'avèrent nécessaires et nous pouvons regretter qu'ils ne fonctionnent pas dans un certain nombre de régions aujourd'hui.

Sylviane LE GUYADER, ANCT

J'ai partagé un certain nombre de propos tenus cet après-midi. Nous partageons à l'ANCT les mêmes objectifs que l'Insee pour aider à renforcer la connaissance territoriale en développant les outils pour favoriser le partage de données et d'analyses et l'expression du besoin. Je voulais aussi insister sur l'intérêt de l'échelon régional pour le niveau national mais aussi pour objectiver des situations locales ou apprécier des différenciations. Si aujourd'hui, en termes d'interventions publiques, l'accent est mis sur le tandem département / commune, pour autant nous voyons bien que dans les services de l'Etat, les compétences en matière d'études et de réflexions stratégiques restent beaucoup de niveau régional. Cette échelle est donc essentielle pour assurer le partage de la connaissance.

Dans le cadre de la convention de partenariat que nous avons signée à l'ANCT avec l'Insee, nous avons décidé d'associer des représentants des directions régionales de l'Insee et des représentants des préfets de région. Je pense qu'il serait également intéressant d'y adjoindre aussi des représentants de collectivités. Il nous faut développer et encore mieux utiliser ces lieux d'échange et de partage, comme relais auprès des acteurs locaux.

Je voudrais terminer mon propos sur le rôle important du niveau régional en indiquant que nous sommes fortement sollicités pour participer à des séminaires de travail organisés en région. Plusieurs stratégies régionales de la connaissance sont mises en place, souvent sous l'égide du Préfet de région, du DRINSEE et du Conseil régional. De bonnes pratiques se développent dans des cadres partenariaux de plus en plus diversifiés et il est important de les valoriser et de les porter à la connaissance d'autres acteurs. Dans le pôle d'analyses et des diagnostics territoriaux que j'anime, nous assurons les secrétariats permanents de l'observatoire des territoires et de l'observatoire de la politique de la ville et nous avons aussi pour mission d'encourager la mise à disposition de données via nos plateformes et nos applications interactives. Les outils et techniques peuvent nous aider à vulgariser la diffusion de connaissance pour toucher un public de plus en plus large. A ce titre, nous allons poursuivre en 2022 l'animation du Carrefour des observatoires locaux.

Marie-Christine PARENT

J'ai placé mon intervention sous un angle un peu différent des deux autres orateurs. Je n'ai pas d'état d'âme sur le rôle que peut jouer l'Insee en région. Cependant, en Ile-de-France, avec la multiplicité des acteurs et des lieux de politiques publiques, nous ne pouvons pas répondre à toutes les demandes, surtout dans le monde concurrentiel actuel où des bases de données fleurissent partout. L'Insee doit jouer un rôle important en matière de formation et d'éducation pour faire en sorte que ces acteurs produisent des statistiques conformes au code de bonnes pratiques pour éclairer les acteurs publics dont ils dépendent. Cela ne remet pas en cause les travaux que nous menons en Ile-de-France, mais je tenais à mettre en évidence l'importance de partager les valeurs de la statistique publique et les règles du code de bonnes pratiques. Nous avons également pu intervenir auprès de partenaires qui nous ont demandé de les aider à labelliser leurs données auprès de l'ASP.

2.4. Avis de la Commission

François GUILLAUMAT-TAILLIET, Cnis

Nous vous proposons l'avis suivant :

La Commission a, dans un premier temps, pris connaissance des travaux réalisés par la statistique publique pour produire des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires.

Le Conseil économique social et environnemental (CESE) appuie le besoin d'indicateurs territoriaux de développement durable, notamment dans le cadre d'expérimentation locale avec une attention

particulière pour la participation citoyenne. Disponibles à sept niveaux géographiques de diffusion, les indicateurs territoriaux de développement durable de l'Insee sont déjà largement utilisés en région. La Commission encourage l'actualisation et l'enrichissement de ces données, ainsi que leur diffusion au niveau des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. La Commission relève aussi les avancées en matière de connaissance statistique des aspects territoriaux de la délinquance. Elle encourage tout particulièrement les efforts de géolocalisation, pour répondre au besoin croissant de données finement localisées dans de nombreux domaines de l'action publique.

La Commission a examiné, dans un deuxième temps, un état des lieux des modalités de concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques publiques au niveau régional. À partir d'un cadre institutionnel commun à toutes les régions, elle constate l'hétérogénéité des situations régionales. En particulier elle note que l'implantation régionale de l'Insee peut faciliter la mise en place d'instances de concertation. Trois comités régionaux pour l'information économique et sociale (CRIES) et une plateforme régionale existent à ce jour. Des lieux de rencontre à géométrie variable, voire thématiques, ont été créés, mais un certain nombre de projets n'ont pas abouti, de telle sorte que, sans minimiser les difficultés et les efforts, ce bilan ne peut que paraître mitigé.

La Commission réaffirme le besoin de mécanismes régionaux de concertation en matière statistique, tout en reconnaissant que des modalités différentes peuvent se révéler souhaitables, en fonction des contextes. Elle recommande aux acteurs concernés (à titre d'exemple : direction régionale de l'Insee, partenaires publics régionaux, services de l'Etat, services des collectivités locales, agences d'urbanisme, CESER) d'analyser les thèmes et opérations qui devraient prioritairement faire l'objet d'une concertation, ainsi que les conditions de réussite et de pérennisation de la concertation régionale.

Arnaud DEGORRE

Sur la dernière partie de l'avis, je ne retrouve pas nécessairement dans les propositions d'axe de travail le fait de mettre d'abord en exergue des fonctions d'ensemblier de la concertation régionale, entendues derrière la fonction que peut exercer un CESER en la matière, en associant ensuite les acteurs comme les agences d'urbanisme ou les intercommunalités. Nous pourrions tout de même faire cette distinction, en considérant que la concertation doit d'abord être le fait d'ensembliers régionaux qui sont là pour accueillir et écouter les parties prenantes territoriales.

J'indiquerais plutôt : « Elle recommande aux acteurs concernés en particulier ceux ayant mandat à l'échelle régionale tels que le CESER, le conseil régional, les services régionaux de l'Etat, d'analyser les thèmes et opérations qui devraient prioritairement faire l'objet d'une concertation, en associant avec l'ensemble des acteurs publics territoriaux (collectivités locales, agences d'urbanisme, etc.) ».

Il faut distinguer les acteurs régionaux concernés que sont les directions régionales de l'Insee, les services régionaux de l'Etat, les CESER et conseils régionaux des autres acteurs publics qui abondent à l'expression de ce besoin dans une forme de puzzle institutionnel qui permet d'avoir la compréhension du fait régional et de toutes ses colorations territoriales.

Yvonne PEROT

Je partage la remarque liminaire d'Arnaud Degorre sur le besoin de séparer les acteurs mobilisables sur la connaissance en région. J'aurais utilisé une formule comme : « *le Cnis recommande aux acteurs de rang régional naturellement mobilisables sur l'animation de la connaissance en région, ou ayant mandat...* » et j'aurais formulé une recommandation sur un axe d'action avec les CESER, une expérimentation ou une discussion avec CESER de France. Il faut bien expérimenter si nous voulons avancer. Or nous n'allons pas le faire avec les préfets ou les conseils régionaux et nous n'avons jamais travaillé sur la question avec les CESER.

Françoise MAUREL

Je voulais rappeler que deux représentants de l'émanation nationale de CESER siègent au Conseil du Cnis. Il me semble donc prématuré de proposer un axe avec les CESER, même si ce point ressort de la discussion. Je laisserais cette possibilité lors de la validation annuelle des avis par le Conseil. Nous devons solliciter les deux membres du Conseil sur ce point pour qu'ils contribuent à un amendement éventuel.

Marie-Christine PARENT

Je disais que l'Insee s'efface un peu. Cependant, nous ne figurons plus du tout dans cette recommandation.

Françoise MAUREL

Je le lisais dans les services régionaux de l'Etat. Nous pouvons cependant ajouter les directions régionales de l'Insee.

Marie-Christine PARENT

Ce faisant, nous perdons complètement la main sur le rôle de conseil et d'animation que nous jouons au sein du CRIES Ile-de-France. En sortant de l'avis, nous n'avons plus aucune mission, y compris celle de mettre en place cette concertation ; nous ne sommes plus qu'un partenaire comme les autres. L'expérience d'Ile-de-France montre que nous jouons pourtant un rôle majeur, ne serait-ce que pour organiser les réunions. Nous pouvons rester modestes, mais je trouve que nous le sommes un peu trop ici.

Michel DUÉE

Nous pourrions ajouter les directions régionales de l'Insee avant les services régionaux de l'Etat.

Marie-Christine PARENT

Non justement. Nous ne nous plaçons pas au même niveau que tout le monde. Nous jouons un rôle de conseil et d'animation par délégation. Si l'Insee ne propose pas d'actions concrètes au CESER, cela n'avancera pas. Nous devons affirmer un peu plus notre rôle d'organisation et de coordination au service du CESER.

Yvonne PEROT

Nous avons des fonctionnements différents. Une structure fonctionne en Ile-de-France depuis 50 ans, mais elle n'a pas essaimé dans l'ensemble des régions. J'étais assez séduite par le fait d'observer l'expérimentation en Pays de la Loire et d'en avoir un retour pour aider d'autres régions qui démarrent de zéro. L'autre piste, soulevée par Madame Le Guyader, consisterait à effectuer une revue des pratiques de lieux de rencontre dans les différentes régions.

Jacques BODREAU

Chaque région est différente. Chaque CESER est différent. Les histoires qui ont structuré les CESER au cours des 50 ans sont elles-mêmes différentes. De ce fait, les fonctionnements, les règlements intérieurs, les travaux peuvent varier assez significativement d'un CESER à l'autre. Vous êtes un service public structuré avec des moyens que les CESER n'ont pas. Il vous revient d'initier le lien. Au vu de la disparité des CESER, nous ne pouvons pas convenir qu'il existe une unanimité de vue, d'action et de réponse.

Marie-Christine PARENT

En l'occurrence, l'Insee n'a plus aucun rôle. Est-ce vraiment souhaitable ? Nous sommes quand même garants du respect du code de bonnes pratiques. Il me paraît donc dommage que nous ne soyons pas mentionnés. Nous pourrions au moins ajouter : « *avec l'appui des directions régionales de l'Insee* ».

Françoise MAUREL

Je pense que le rôle de l'Insee ne s'inscrit pas sur le même plan. La phrase de l'avis s'adressait surtout aux utilisateurs et pas à la statistique publique en tant que producteur. Si nous voulons citer l'Insee, il faudrait le faire au début, dans les mécanismes régionaux de concertation statistique et non dans l'expression des priorités.

J'indiquerais donc : « *La Commission réaffirme le besoin de mécanismes régionaux de concertation en matière statistique impliquant l'Insee* ».

Yvonne PEROT

Je souscris à cette proposition.

Arnaud DEGORRE

Nous nous rapprochons d'un point d'équilibre sur cette idée que l'Insee doit être force de proposition dans la mise en place de formats de concertation. Nous réintroduisons bien la capacité d'initiative qui doit être le fait de l'Institut non pas pour porter seul la concertation, mais pour engager un mouvement et proposer des formats de concertation.

Je reviens très brièvement sur la proposition de Madame Perot de capitaliser sur des expérimentations de concertation, d'observer les pratiques de certains territoires. Nous sentons que chaque région aura sa formule, mais gagnerait à savoir ce qui a été tenté chez ses voisins, et ce qui a plus ou moins bien fonctionné.

Yvonne PEROT

Effectivement. Il s'agissait de dresser un état des bonnes pratiques régionales pour enrichir les termes de la discussion ou permettre à des régions de capitaliser sur certaines idées pour mobiliser les acteurs régionaux. Il faut piloter cette démarche avec le trio – préfet, président de conseil régional, président du CESER – et la décliner en région dans des formats adaptés.

Françoise MAUREL

Sur ce point, je propose d'ajouter en toute fin d'avis : « *en tirant les enseignements des expériences ou pratiques en cours* ».

Yvonne PEROT

Un aspect logistique me semble intéressant dans cette proposition. Nous avons travaillé entre nous, directeurs régionaux et chefs de services d'études, voilà un peu plus de deux ans. Depuis, s'agissant des moyens mis en œuvre pour travailler ensemble, nous avons vu apparaître de nombreux webinaires et autres outils permettant de travailler à distance et probablement d'enrichir les possibilités de s'interroger dans des groupes. Si nous réinterrogeons les régions aujourd'hui, nous trouverons sans doute des éléments intéressants sur le plan technique. Un inventaire de ce qui a pu être réalisé nous aidera.

Aurélien POISSONNIER

Le Cnis pourrait nous être utile sur deux points : la diffusion de données pour la base de données communales et l'élargissement de nos sources. Nous menons presque une bataille de tous les jours pour essayer de justifier notre légitimité à obtenir plus d'informations, même en interne. Même si cet aspect dépasse la dimension strictement territoriale, une invitation à poursuivre le processus en cours serait opportune.

Je proposerais « *invite le SSMSI à poursuivre les efforts en matière de diversification des sources et de diffusion* ».

La commission Territoires approuve l'avis présenté et amendé en séance.

III. POINT D'INFORMATION

3.1. Point d'information sur les travaux sur les zonages en cours à l'Insee

Pierre-Philippe COMBES

Je vous propose de reporter cette présentation à la séance de printemps compte tenu de l'heure.

L'examen de ce point est reporté à une séance ultérieure.

CONCLUSION

Pierre-Philippe COMBES

Je remercie toutes les personnes qui ont contribué à cette session par leurs présentations, leurs interventions et la rédaction de l'avis. Merci au Secrétariat général du Cnis et aux deux rapporteurs, Michel Duée et Luc Brière.

Je vous donne rendez-vous à la séquence de printemps, le 2 juin 2022, qui portera principalement sur l'artificialisation des sols.

La séance est levée à 17 heures 20.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET COMPLÉMENTAIRES

Tous les documents sont disponibles sur le site cnis.fr sur la page de la commission

[Présentation "L'implication du CESE dans les objectifs de développement durable" par Thierry Cadart du CESE](#)

[Présentation "Les indicateurs territoriaux de développement durable" par Hélène Soual de l'Insee](#)

[Présentation "Les missions du CRIES d'Ile-de-France" par Marie-Christine Parent de l'Insee](#)

[Présentation "La concertation locale de l'Insee avec les acteurs publics dans les régions" par Yvonne Pérot de l'Insee \(pdf - 579 Ko\)](#)

[Présentation "Analyses spatiales de la délinquance" par Aurélien Poissonnier du SSMSI](#)